

TRIBUNAL. Le prof de gym racontait ses exploits en Thaïlande à des lycéens

Il reconnaît avoir dérapé dans sa mission

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | mercredi 4 juillet 2018

676 mots | -

SEC COMME le militaire qu'il avait été, reconverti comme prof d'éducation physique et sportive dans un lycée de l'agglomération cherbourgeoise, l'homme, 58 ans, comparaisait hier sous deux préventions : corruption de mineur dans un établissement d'éducation, et pour violences sur un de ses élèves. Prof, d'ailleurs, il ne l'est plus depuis que, plainte ayant été portée contre lui, il a été placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction de tout contact professionnel ou bénévole avec des mineurs.

C'est en janvier de cette année que l'affaire a éclaté.

Une élève avait dit qu'elle ne voulait plus aller en sports. Son prof, selon elle, tenait des propos déplacés : des remarques inadaptées sur le physique des filles, et surtout, il se faisait plaisir à raconter ses voyages en Thaïlande qui lui valaient une foule de questions qui dérivait, à chaque fois, sur l'aspect sexuel de ce genre de tourisme.

Lui dit que ce n'est qu'à cause de la curiosité des élèves qu'il évoquait cet aspect de son séjour, sans beaucoup se faire prier d'ailleurs, puisqu'il illustrait ses propos de photos de filles, voire de « bi boys » (des garçons attirés par les deux sexes) à son bras dans des tenues adaptées aux grosses chaleurs de là-bas.

Le tourisme à la thaïlandaise

Ses ébats sexuels ? « J'en ai parlé aux terminales, qui en ont parlé aux secondes... J'ai répondu à leurs questions, j'ai parlé sans filtre. »

Dans le monde clos d'un lycée, ce qui n'était pas une rumeur mais une info s'était répandue en un éclair, plutôt d'ailleurs pour avoir choqué que pour avoir intéressé. « C'est vrai, a-t-il ajouté, qu'ils ont su qu'il était facile d'avoir des filles dans les bars. » Il avait même donné les tarifs, en soulignant que les beaux mecs payaient moins cher ! C'est cet aspect de ses récits qui a justifié la prévention de corruption de mineurs : « en divulguant le mode d'emploi, les tarifs, les lieux de marchandisation du corps humain, cet homme a incité ses élèves à la corruption » a argumenté le procureur à l'heure de son réquisitoire.

L'homme avait la réputation d'avoir toujours eu des propos crus sur le sexe. Mais « la petite musique qui s'était installée dans le lycée sur sa sexualité » n'a pas toujours eu le résultat qu'il pouvait attendre de ses récits. Les images qui n'étaient pas sans ambiguïté, le montrant « avec des jeunes filles qui n'en étaient peut-être pas », lui ont valu des remarques ouvertes : en février, il s'est jeté sur un élève qui le traitait d'inverti, le prenant violemment des deux mains à hauteur du cou. D'où la seconde prévention de violence qui justifie son passage à la barre du tribunal.

Se faire mousser auprès des élèves

Devant les juges, l'homme a admis qu'en tant qu'enseignant, il n'avait pas à tenir ces propos, il avait dérapé dans sa mission. Mais, en même temps, il avait un besoin maladif de se faire remarquer, admirer. « Il parlait avec ses élèves comme avec des copains. Et son déballage d'expériences thaïlandaises auprès d'eux, c'était pour se faire mousser », a souligné son avocate, Me Carré, bien consciente de l'impasse dans laquelle il s'est engagé, même si, dit-elle « ce dossier pue la rumeur ».

6 mois avec sursis

L'homme a été reconnu coupable des faits qui l'ont amené devant les juges cherbourgeois. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis, peine suivie d'une mise à l'épreuve de trois ans, avec obligation de soins pendant cette durée, interdiction de tout contact professionnel ou bénévole avec des mineurs. Il avait dit avoir pensé à s'établir en Thaïlande : pendant ces trois ans, toute sortie du territoire français sera soumise à autorisation préalable.

Enfin, étant donné la nature des faits, l'homme est inscrit au fichier des délinquants sexuels (le Fijais), qui lui fait l'obligation de déclarer son domicile chaque année auprès d'un commissariat ou d'une brigade de Gendarmerie.